

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

LES SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1290)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 186

présenté par

M. Dragon, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Gilletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« quotidien »,

insérer les mots :

« la décentralisation des aires urbaines à forte densité démographique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à compléter l'énumération des objectifs visés par la création des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) en mentionnant celui de la décentralisation des aires urbaines à forte densité démographique.

En effet, l'offre multimodale de transports collectifs apportée par les SERM va permettre, en s'appuyant notamment sur un renforcement de la desserte ferroviaire, le désenclavement de territoires jusqu'ici insuffisamment reliés aux centres urbains.

Aussi, ces centres urbains, au sein desquels le niveau d'activité et celui d'employabilité sont souvent élevés, sont source d'un certain exode des périphéries vers les villes, en raison de leur accessibilité rendue de plus en plus difficile depuis lesdits territoires périphériques et a fortiori ruraux.

A tel point que, dans certains départements, la démographie n'est absolument pas correctement répartie, à l'image du territoire de l'Aisne où les deux seules agglomérations de Laon et de Saint-Quentin regroupent plus de 55% de la population totale du département, celui du Cantal avec Aurillac qui accueille 57% de la population départementale totale ou encore celui de l'Ille-et-Vilaine avec Rennes qui représente 58% de celle-ci.

Par conséquent, il convient d'inscrire dans la liste des objectifs visés par la création des SERM celui de décentraliser les aires urbaines à forte densité démographique afin de valoriser nos territoires périphériques et ruraux, bien souvent oubliés et délaissés par les politiques publiques.